

CAF = ENCAISSEMENTS - DÉCAISSEMENTS

MÉTHODE ADDITIVE :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

+VALEUR COMPTABLES DES ACTIFS CÉDÉS
-PRODUITS DES CESSIONS D'ACTIFS

+DOTATIONS AUX AMORT, DÉPRÉCIATIONS, PROVISIONS
-REPRISES SUR DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE

MÉTHODE SOUSTRACTIVE :

EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION

+ Autres produits d'exploitation
- Autres Charges d'exploitation

+ Produits Financiers (a)
- Charges Financières (b)

+ Produits Exceptionnels (c)
- Charges Exceptionnelles (d)
- Participation des Salariés
- Impôts sur les Bénéfices (IS)

= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE

notes :

(a) sauf reprises sur provisions.

(b) sauf dotations aux amortissements et aux provisions financiers.

(c) sauf : - produits des cessions d'immobilisation,
- reprises sur provisions exceptionnelles.

(d) sauf : - valeur comptable des immobilisations cédées,
- dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnels.

CHARGES

PRODUITS

